

Procès-verbal Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'ESPE de l'académie de Strasbourg

Séance du 11 mai 2017

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2017
2. Rencontre avec les co-responsables de parcours pour l'offre de Formation 2018-2022

ETAIENT PRESENTS :

Membres de droit

Représentants de l'Université de Strasbourg
Jean-Marc PLANEIX, Maria POPA-ROCH

Représentants de l'Université de Haute-Alsace
Sondess BEN ABID-ZARROUK, Nathalie GAVENS

Personnalités extérieures

Désignées par le recteur d'académie

Michel BARTHEL, Martin FUGLER, Christine MASSE-GUEPRATTE, Anne STRASSER

Désignées par le conseil d'école

Pascal SCANDELLA, Marie-Odile STEBLER

Membres invités

ARCHAMBAULT Michèle, BARZOUKAS Marguerite, BESSE Nathalie, BOURDENET Gilles, CLERMONT Philippe, Eric FLAVIER, GIORDANO Liliane, HANDRICH Muriel, METZ Claire, NAEGELE Luc, STROHM Jean-François, TAVERNIER Jean-François

Secrétariat de séance

Philippe CLERMONT

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Frédéric CHAPOT	➤ Procuration à Jean-Marc PLANEIX
Corinne DAUCHART	➤ Procuration à Pascal SCANDELLA
Jean-François PICARD	➤ Procuration à Martin FUGLER

ETAIENT EXCUSES :

Membres de droit

Représentants de l'Université de Strasbourg
Céline CLEMENT, Mélodie FAURY, Pascal MARQUET

Représentants de l'Université de Haute-Alsace
Loic CHALMEL, Laurent CURELLY, Maria Teresa SCHETTINO, Marc WEISSER

Personnalités extérieures

Désignées par le recteur d'académie
Fabienne SCHLUND

Désignées par le conseil d'école
Nicole KRÄNKEL-SCHWARZ, Olivier PONCER, Gérald SCHLEMMINGER,

La séance débute à 10h05.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2017

Le procès-verbal de la séance du 6 février 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Rencontre avec les co-responsables de parcours pour l'offre de Formation 2018-2022

L'échange entre les membres du COSP et les responsables de formation s'est engagé à partir d'une série de questions que le COSP avait adressé aux responsables pédagogiques lors de la précédente séance. En voici les points saillants et les préconisations du COSP qui en découlent :

1. L'explicitation des contenus de formation en lien avec le renforcement de l'alternance dans la construction des compétences professionnelles visées par les diplômes :

➤ Le fonctionnement des équipes plurielles par rapport à l'alternance : Evolutions envisagées :

▪ MEEF 1^{er} degré :

- Plus grand suivi des fonctionnaires-stagiaires (FS) en début d'année scolaire (recherche d'un accrochage professionnel plus fort)
- Les EMF disposeront d'un plus grand temps de décharge et pourront ainsi assurer un suivi plus précis
- La prise en compte des besoins spécifiques des FS venant d'un autre master que MEEF (DU) sera augmentée

Préconisation 1 :

- **Un problème demeure : les FS n'ont pas de relais dans leur école dans le 1^{er} degré (les tuteurs ne sont pas sur place) : le rôle des directeurs et du binôme restent à cet égard à préciser, à généraliser comme appui local pour l'accrochage professionnel des FS.**
- **MEEF 2nd degré :**
 - Pour la bivalence dans la voie professionnelle : là aussi est nécessaire une prise en compte des besoins spécifiques des stagiaires
 - Place des chefs d'établissement : plusieurs chefs d'établissement participent à la formation du Tronc Commun (connaissance du système éducatif) en lien avec le stage (M1)
 - C'est très souvent à l'étudiant (M1) de réaliser des liens (ex. : entre tronc commun et formation didactique) : l'équipe plurielle réfléchit à des modalités visant à introduire davantage de liens entre les différents blocs de la formation (en tenant compte du fait que d'une discipline à l'autre, la taille de l'effectif a un impact sur les contraintes organisationnelles)

Des exemples d'actions réalisées sont donnés :

Possibilités d'interventions de formateurs didacticiens dans la partie disciplinaire et inversement. Des co-interventions sont envisagées dans certaines disciplines. De même, des journées d'études alliant des apports disciplinaires à des réflexions didactiques permettent de partager les approches dans la perspective de la réussite du concours (M1). En mathématiques, l'existence de l'IREM favorise déjà des échanges entre praticiens réflexifs et chercheurs. En EPS, un tutorat des étudiants de M1 par des FS (M2) pour réaliser une forme de continuité : à partir du mois d'avril, cela peut permettre aux M1 de mieux réussir leur oral (analyse de situation professionnelle)...

Préconisation 2 : Ces exemples d'actions déjà réalisées gagneraient à inspirer les pratiques dans d'autres disciplines.

- Si/Quand l'équipe plurielle fonctionne, il peut y avoir un travail conjoint sur la préparation au concours d'une part, sur l'accompagnement vers la certification, d'autre part : les critères (de recrutement en master, d'évaluation...), sont alors partagés entre les différents acteurs, la qualité de la formation s'en trouve améliorée.

2. Le continuum de formation, de la Licence aux néo-titulaires

➤ Prérequis d'entrée en master :

- MEEF 1er degré : QCM comme nouvelle modalité d'accès au M1 : vérification des pré-requis en mathématiques et en français.
- Prérequis précisés dans tous les parcours.

Préconisation 3 : Pour les étudiants qui s'orientent vers le professorat des écoles (PE), il serait pertinent en licence que des filières d'accès privilégié (préparant à la polyvalence du PE) soient bien identifiées et diversifiées. Celles qui existent déjà actuellement montrent qu'elles garantissent une meilleure réussite des étudiants.

- MEEF 2nd degré : pour le 2nd degré, la pluridisciplinarité est évidemment moins nécessaire dans la mesure où les épreuves des CAPES sont disciplinaires.

Préconisation 4 : En revanche pour les filières bi-disciplinaires (CAPES ou PLP), la stratégie (d'information des étudiants, de préprofessionnalisation) reste à préciser, à approfondir.

Le lien PE-PLP mérirait d'être davantage travaillé en termes de réorientation, dans les deux sens en particulier, également en termes de préprofessionnalisation en licence.

- Les prérequis doivent être explicités pour les étudiants afin qu'il n'y ait pas méprise sur les attendus du master, celui-ci devant garantir – à la sortie - un certain niveau de connaissances et de compétences.

3. Le sens (pour les étudiants) et la place des évaluations dans leur cursus

➤ Exemples :

- dans le tronc commun TCIEN, explicitation du sens et des modalités d'évaluation ;
- parcours Adaptation à la Diversité des Elèves : l'expérimentation d'une évaluation par les compétences et sans note est une réussite, satisfaisant pour les étudiants et enseignants. La dimension quelque peu chronophage de cette modalité est pour l'instant un frein possible à sa transposition à des parcours à effectif important.

Préconisation 6 : à réfléchir : l'introduction de l'évaluation par compétences dans d'autres parcours volontaires ; autre possibilité à explorer : combiner une proportion de notes et une proportion d'évaluation par compétences uniquement ; mieux / (re)penser les productions demandées dans le cadre des évaluations de façon à ce qu'elles soient plus articulées soit à la pratique professionnelle, soit à la rédaction du mémoire (hétérogénéité de pratiques d'une discipline à l'autre à réduire).

- Contenus : Evaluation des apprentissages des élèves est abordée/doit l'être :
- dans le tronc commun : TC CIEN et enseignements de psychologie d'apprentissage (2nd degré)
 - dans le 1^{er} degré : des nouveautés à introduire en lien avec le nouveau livret de l'élève
 - dans le 2nd degré : livret de fin de cycle (cf. DNB) : évaluation des compétences

4. L'insertion professionnelle des étudiants non lauréats des concours, un enjeu fort

M2 étudiants (documentation et éco-gestion) : possibilité de stage hors Education Nationale, en entreprise, possibilité (par cours mutualisé avec un master non MEEF) de réorientation.

Constat de l'accroissement de la fréquentation des actions d'insertion professionnelle.

Préconisation 6 : aux équipes pédagogiques de parcours de s'emparer des dispositifs d'insertion professionnelle existant à l'ESPE de façon à mieux les faire connaître et à mieux accompagner les étudiants.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 11h45.

Fait à Strasbourg le 8 juin 2017

Le Directeur de l'ESPE

Philippe CLERMONT



Le Président du COSP



Jean-Marc PLANEIX